



COMMISSION

ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ



Réunion du 28 septembre 2016

PROJET D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	27
LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	28

PROJET D'AVIS

COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ
du 28 septembre 2016

Avis proposé au Conseil

Avis n° 1

Des exemples européens d'utilisation de données privées pour élaborer des statistiques publiques et le projet français d'utilisation des données de caisse pour élaborer l'indice des prix à la consommation (IPC) viennent de nous être présentés, après une première information réalisée il y a un an. Ces exemples s'inscrivent dans le cadre des réflexions menées sous l'égide de l'ONU, d'Eurostat et de l'OCDE qui identifient plusieurs sources et données comme étant prometteuses (données de caisse, transactions par cartes bancaires, usages de la téléphonie mobile, réseaux sociaux, sites d'offres d'emploi, etc.). Mais ils soulèvent un certain nombre de difficultés qui nécessitent des expérimentations nationales.

Pour les données de caisse, le Conseil note avec satisfaction les opportunités de développer les statistiques sur des segments étroits de marché, d'augmenter la fréquence des comparaisons de prix entre régions et de calculer des prix moyens. En outre, la qualité de l'IPC - si important aux niveaux économique, social et monétaire – pourra bénéficier d'une précision accrue.

Encadrée au niveau juridique par un article de la loi pour une République numérique, la réutilisation par la statistique publique de données privées ne devra pas porter atteinte à la valeur économique des données. Elle devra respecter le secret des affaires et la vie privée des individus, ainsi que l'ensemble des principes du code européen de bonnes pratiques.

Référence : avis général de moyen terme n° 3, avis de moyen terme n° 7 de la commission « Entreprises et stratégies de marché » et avis général n° 1 de 2015.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHÉ

- 28 septembre 2016 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, professeur à l'École d'Économie de Paris – Université Paris 1, Conseiller scientifique au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Rapporteurs : Christel COLIN, directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee
Béatrice SÉDILLOT, cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 41 17 67 04)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. ENQUÊTE STATISTIQUE POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	5
II. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS SUR LA DIVERSITÉ DES FORMES D'EMPLOI.....	7
III. RÉPONSE AUX AVIS DE MOYEN TERME 2014-2018 DU CNIS ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2017 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	15
IV. L'ACCÈS AUX DONNEES PRIVEES POUR L'ÉLABORATION DE STATISTIQUES PUBLIQUES.....	19
CONCLUSION.....	26

Liste des participants

ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
BELLER	Catherine	Conseil national de l'information statistique
BOUHTIER-ORY	Frédéric	GALEC - E.LECLERC
CALZADA	Christian	Min. Défense - Observatoire économique de la défense
CAMUS	Benjamin	Insee - Inspection générale
CARRELET	Pierre	Min. Défense - Observatoire économique de la défense
CHEVALIER	Pascal	Insee - Statistiques démographiques et sociales
COLIN	Christel	Insee - Statistiques d'entreprises
DÉMONT	Elisabeth	Conseil national de l'information statistique
DUCHATEAU	Patrick	Mouvement des entreprises de France - Fédération française du bâtiment
DUPONT	Françoise	Insee - Inspection générale
FLUXA	Christine	Insee - Division conditions de vie des ménages
FONTAGNÉ	Lionel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GAZIER	Bernard	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
GÉLY	Alain	Confédération générale du travail
HOURT	Amandine	France Agrimer
KREMP	Elisabeth	Insee - Statistiques d'entreprises
LECLAIR	Marie	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LEFEVRE	Jonathan	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
LEONARD	Isabelle	Insee - Statistiques démographiques et sociales
LEZEC	Florian	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir gén. Enseignement sup., insertion prof.
LOISELEUR	Aude	MiddleNext
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique Min. Travail, emploi et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
MINNI	Claude	
PICART	Claude	Insee - Statistiques démographiques et sociales
PIQUET	Serge	Comité Francéclat Min. agriculture, agroalimentaire et forêt - Service de la statistique et de la prospective
SÉDILLOT	Béatrice	
SENAND	Isabelle	Fédération des entreprises du commerce et de la distribution
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique
THOUMIAND	Hervé	Banque de France

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.

INTRODUCTION

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à toutes et à tous. Avant de vous présenter le programme de notre séance, je tiens à rendre hommage au travail réalisé par Philippe Roussel pour cette commission et je souhaite la bienvenue à Stéphane Tagnani qui le remplace. J'espère que notre collaboration se révélera très fructueuse.

Nous examinerons tout d'abord une enquête pour avis d'opportunité. Nous aurons ainsi l'occasion de découvrir les travaux d'analyse et de collecte statistiques sur les industries de la défense. C'est la première fois depuis que je préside cette commission que nous évoquons des sujets liés à la défense. Nous aborderons ensuite un point concernant l'emploi. Ce sujet ne relève pas forcément du cœur de cette commission. Le fait pour une formation sur les entreprises de s'intéresser aux formes d'emploi et à leur diversité me paraît toutefois représenter une bonne initiative. Un rapport a été rédigé par Bernard Gazier, un collègue de l'Université Paris 1, sur le sujet. Accompagné des deux rapporteurs, Claude Minni et Claude Picart, il présentera ce travail qui donnera lieu à des échanges avec la salle sans doute fournis. Le troisième temps de notre après-midi sera consacré aux avis de moyen terme. Nous nous trouvons à la charnière du moyen terme 2014-2018. Il est bon de faire le point sur toutes les actions qui ont pu être engagées pour répondre à la lettre de nos avis. Nous en profiterons pour évoquer le programme de travail des producteurs de statistiques pour l'année prochaine. Les idées ne manquent pas, mais des arbitrages doivent être opérés compte tenu des moyens dont dispose la statistique publique. Là encore, nous pourrions échanger et faire ressortir, le cas échéant, tel ou tel point des avis de moyen terme qui n'aurait pas encore trouvé de traduction complète dans l'action de la statistique publique. Enfin, nous aborderons un sujet délicat concernant la façon dont la statistique publique peut accéder aux données privées. Il existe, pour ce faire, un cadre juridique très précis qui nous sera rappelé par Dominique Allain. Nous examinerons ensuite une application très concrète, déjà évoquée à plusieurs reprises dans cette enceinte, sur l'utilisation des données de caisse pour améliorer la qualité de l'indice des prix à la consommation produit par l'Insee. Un dialogue s'est engagé avec les enseignes de la grande distribution pour déterminer les conditions dans lesquelles ces données stratégiques pour les entreprises pouvaient être utilisées par l'Insee pour construire son indice des prix à la consommation. Nous étudierons aussi les pratiques d'autres pays européens qui utilisent déjà des données privées ou envisagent de le faire. Nous émettrons enfin un avis sur la base des présentations et de nos échanges et nous veillerons à ce que cet avis emporte votre adhésion.

I. ENQUÊTE STATISTIQUE POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les entreprises des industries de défense – nouvelle enquête (ministère de la Défense – OED)

Christian CALZADA, *ministère de la Défense*

C'est la première fois que nous présentons un projet d'enquête pour avis d'opportunité depuis l'existence de l'OED (Observatoire économique de la défense). Le SSM (service statistique ministériel) Défense est rattaché au secrétariat général pour l'administration du ministère de la Défense. Nous vous proposons aujourd'hui une enquête sur les entreprises des industries de défense.

Il n'existe pas de secteur d'activité « défense » au sein de la NAF, ce qui limite l'accès à certains résultats d'enquêtes et de dispositifs statistiques. Nous disposons au sein du SSM du répertoire SANDIE relatif aux statistiques annuelles sur la Défense, son industrie et ses entreprises qui, par appariement avec d'autres sources statistiques d'entreprises, nous permet d'identifier la BITD, c'est-à-dire la base industrielle et technologique de défense pour l'État français.

Ce répertoire est alimenté par différentes sources statistiques comme Chorus Défense, les programmes OTAN et OCCAR pour la coopération en matière de défense en Europe, ainsi que des informations en provenance de grands industriels comme Airbus, Dassault Aviation, DCNS, qui nous fournissent chaque année, dans le cadre d'accords d'exclusivité industrielle, l'ensemble de leurs fichiers fournisseurs. Ce répertoire est complété par des données sensibles émanant du CEA et des éléments venant de la direction générale des Douanes et du SSM Douane avec lequel nous venons de signer une convention de partenariat de long terme. Ces données nous permettent d'obtenir à dire d'experts une première estimation annuelle

de la part du chiffre d'affaires militaire. Nous souhaitons aujourd'hui dépasser cette estimation pour effectuer une mesure plus précise.

L'enquête vise à distinguer les efforts civils des efforts de sécurité et militaires en matière de chiffre d'affaires, ce que les statistiques d'entreprise classiques ne permettent pas. Elle doit également nous permettre de distribuer les activités de défense par segment (infrastructures, véhicules, informatique, maintenance) et par type de domaine (terrestre, aéronautique, astronautique, etc.) et d'appréhender l'existence de brevets déposés dans les activités militaires, une information que nous appréhendons mal pour l'instant. Nous pourrions ainsi obtenir une part de chiffre d'affaires militaire déclarée plutôt qu'estimée. Par appariement avec les autres données de la statistique d'entreprises, nous pourrions construire un système d'information sur les entreprises enrichi et plus robuste que le système d'information existant.

Nous proposons d'enquêter les unités légales situées sur le territoire métropolitain et opérant sur le champ industriel. Nous souhaiterions conduire cette enquête tous les trois ans *via* un questionnaire auto-administré transmis par voie postale. Les données collectées présentent un caractère sensible par la nature même des informations délivrées. Nous avons inscrit cette opération au programme statistique du SSM et elle fait partie des opérations statistiques sur lesquelles nous avons fixé des priorités importantes. Nous nous engageons par ailleurs à publier des résultats dans la collection *EcoDef Statistiques*.

Il s'agit d'un projet nouveau, expérimental pour nous, car nous devons lever un certain nombre de questions, dans le mode d'interrogation notamment. Nous espérons qu'il nous permettra d'avancer sur ce sujet fondamental.

Dominique ALLAIN

Vous ciblez la France métropolitaine. *Quid* d'Ariane Espace ? Pouvez-vous néanmoins récupérer les informations concernant des programmes de ce type ?

Christian CALZADA

Nous récupérons déjà des informations concernant les grands programmes militaires des fournisseurs des grands industriels. Pour l'enquête, on interrogera uniquement les unités légales en France métropolitaine. À ce titre Ariane Espace rentre dans ce champ.

Lionel FONTAGNÉ

Vous avez évoqué les efforts civils, militaires et de sécurité. Où placez-vous la sécurité par rapport au civil et au militaire ? Vous souhaitez par ailleurs identifier la part « défense » dans le chiffre d'affaires des unités interrogées. Cela pose la question du bien-fondé de l'approche. Idéalement, nous souhaiterions connaître la part défense de la valeur ajoutée. Ces industries utilisent de nombreuses fournitures et suivent des *process* très fragmentés. Si vous examinez le chiffre d'affaires, n'allez-vous pas compter certains éléments plusieurs fois ? Avez-vous cerné cette problématique dans le cadre de votre questionnaire ? Vous ciblez en outre les unités légales. Ne pourriez-vous pas obtenir toutes les informations dont vous avez besoin en interrogeant uniquement la tête des grands groupes ? En sollicitant les unités légales, ne risquez-vous pas de collecter des informations parcellaires et non consolidées ? Quant aux brevets, vous pensez utiliser le dépôt de brevet pour caractériser l'activité militaire de l'unité légale interrogée. Or nous savons que le secret est bien meilleur que le brevet dans les industries technologiques et ce problème me semble encore plus fort dans l'industrie de la défense.

Christian CALZADA

Les brevets constituent un élément supplémentaire pour caractériser la valeur ajoutée ou le chiffre d'affaires de l'activité militaire. Effectivement, tout n'est pas breveté, mais nous utiliserons cette information en complément. Ces technologies présentent une forte dualité. Nous poserons très peu de questions, de l'ordre de trois ou quatre. Nous n'avons pas pour objectif d'aller très loin dans la compréhension avec ce dispositif, car nous avons conscience qu'il présente certaines limites.

S'agissant des unités interrogées, nous interrogeons déjà les têtes de groupe. Nous disposons en effet de l'ensemble des fichiers fournisseurs des huit grands maîtres d'œuvre industriels, mais nous avons l'intuition qu'il nous manque dans notre BITD un certain nombre d'entreprises « satellites » dans les secteurs industriels cibles. Nous ne connaissons aujourd'hui que les fournisseurs de premier rang. Or des

fournisseurs interviennent très fréquemment au deuxième, troisième, voire quatrième rang. Ce dispositif permettrait donc de compléter notre information en la matière. Nous ne réaliserons pas cette enquête chaque année, mais tous les trois ans. Nous pourrions ainsi dresser un état et vérifier la représentativité de notre dispositif actuel.

La distinction entre chiffre d'affaires et valeur ajoutée vaut pour tous les secteurs. Nous souhaiterions effectivement obtenir des éléments sur la valeur ajoutée, mais cela nous paraît difficile. Cette question n'est pas définitivement tranchée. Elle pourrait faire partie des tests que nous réaliserons sur les premiers échantillons.

Quant à la partition entre le civil, la sécurité et le militaire, je reconnais que nous savons relativement bien ce que recouvrent le civil et le militaire. La sécurité reste en revanche une notion fourre-tout. Nous pourrions nous contenter d'une distinction entre civil et militaire, mais il nous paraît intéressant d'essayer d'identifier des marchés particuliers. La phase de test nous permettra de nous assurer de la faisabilité de l'exercice. Cette phase revêt une importance cruciale. Les questionnaires élaborés par les fédérations professionnelles se révèlent plutôt lourds et présentent un certain nombre de limites et de contraintes. Nous poursuivons un objectif plus modeste. Il s'agit avant tout de rendre nos estimations plus robustes.

Lionel FONTAGNÉ

Dans le cadre de la simplification, la même question ne doit pas être posée plusieurs fois aux entreprises. Or cette enquête interroge les entreprises non pas sur leur chiffre d'affaires, mais sur la part « défense » de celui-ci.

Christian CALZADA

Tout à fait. Nous leur demandons une répartition de leur chiffre d'affaires entre les trois segments sécurité, civil et militaire.

Dominique ALLAIN

Comment articulez-vous la diffusion avec le secret défense ?

Christian CALZADA

Tout d'abord, nous allons internaliser le recueil et le traitement de l'information.

En matière de diffusion, le fichier sera disponible à la communauté des chercheurs sous certaines conditions, dont une habilitation au secret défense. Nous nous engageons dans une opération statistique et nous mettrons les données à disposition

Lionel FONTAGNÉ

Les garanties d'accès aux chercheurs et de publication des résultats m'incitent à proposer à l'assemblée de considérer que cette enquête est opportune. Je vous propose de nous revoir dans un an pour une présentation de vos résultats.

La commission Entreprises et stratégies de marché émet à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les entreprises des industries de défense.

II. LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS SUR LA DIVERSITÉ DES FORMES D'EMPLOI

1. Présentation des conclusions et recommandations du rapport *Diversité des formes d'emploi*

Bernard GAZIER, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Merci de l'accueil de cette commission. Nous réaliserons un bref exposé à trois voix. Le rapport a été présenté en juin dernier au bureau du Cnis et sa version papier devrait être disponible très prochainement.

La réflexion qui s'est engagée reposait sur quatre enjeux imbriqués les uns dans les autres. Le premier portait sur la montée de la précarité. Quels sont les emplois précaires ? Combien sont-ils ? Comment vivent ceux qui les occupent ? Au-delà d'une simple dénonciation, il convenait d'observer que parfois, des situations de multi-activité ou de multi-employeur paraissent moins graves qu'avec un seul emploi précaire. Il nous fallait donc tenter de distinguer ces situations différentes. Les services à la personne recouvrent des situations de cette nature. Nous n'avons cependant pas approfondi cet exemple, puisqu'il avait déjà fait l'objet d'un rapport très fourni. Ce sujet soulève par ailleurs un enjeu lié aux politiques publiques. Des activités de plate-forme émergent. Il importe de les connaître et d'éviter une situation de vide statistique et juridique. Au-delà des aspects politiques se pose aussi un enjeu relatif au financement de la protection sociale. Il s'agit d'asseoir et de contrôler les prélèvements et l'acquisition de droits. Pour Uber et les plates-formes, par exemple, la loi Travail prévoit des dispositions à ce sujet.

Le mandat du groupe de travail se révélait très vaste, puisqu'il s'agissait de s'intéresser à la diversité des formes d'emploi, quelles qu'elles soient, anciennes ou nouvelles, plus ou moins définies. Il nous fallait donc parcourir l'éventail entier pour vérifier si l'appareil statistique répondait bien à l'exigence de connaissance de cette diversité. Le mandat nous demandait de clarifier la définition d'une forme d'emploi, d'examiner le dispositif français sous l'angle des sources, leur pertinence, leur articulation, leur redondance éventuelle. En parallèle, nous devons mener un examen plus transversal pour vérifier si le découpage des formes d'emploi tel qu'il est proposé aujourd'hui suffit pour alimenter le débat public. Enfin, le groupe devait prendre en compte les travaux menés à l'étranger ou au plan international. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, nous avons approfondi de manière privilégiée certaines questions et nous en avons laissé d'autres de côté.

Le groupe était composé de statisticiens, d'experts et de chercheurs de différentes disciplines (économistes, juristes, sociologues, gestionnaires, etc.). Nous avons également bénéficié de la contribution des partenaires sociaux et de représentants de la société civile. Nous avons tenu 12 réunions et nous avons commencé de façon très pragmatique par l'examen de l'existant, avant de nous intéresser à des questionnements plus transversaux. En termes de méthode, le groupe s'est attaché à prendre du recul face à un dispositif considérable. Les statistiques en matière d'emploi se révèlent nombreuses. Elles correspondent à des objectifs très différents, mais tous légitimes. Nous devons appréhender l'image d'ensemble que fournissent ces statistiques. Ce travail nous a conduits à revisiter la relation de travail et à nous intéresser aux trajectoires. Pour les formes émergentes, nous avons tenté d'identifier quelques logiques de déploiement, mais nous restons très déçus s'agissant de la fourniture de statistiques nouvelles. Nous nous sommes limités en effet à mettre en perspective ces emplois. Nous avons distingué formes et modalités d'emploi et nous avons dû prendre en compte la réforme de la DSN (déclaration sociale nominative) puisqu'elle interférait avec nos interrogations. Enfin, nous avons souhaité présenter des suggestions et préconisations à différents horizons temporels.

Le rapport se divise en trois parties. Après quelques considérations générales, nous procédons à un examen par source. Les parties suivantes présentent une vision cartographique des formes d'emploi. Le rapport se termine par une batterie d'indicateurs.

Claude MINNI, *Dares*

Nous avons, dans un premier temps, examiné l'ensemble des sources statistiques concernant les formes d'emploi. Ces sources se révèlent nombreuses et posent parfois des problèmes de cohérence. Elles peuvent être classées en trois catégories. Les sources généralistes permettent d'appréhender les stocks ou les flux d'emploi. C'est le cas de l'enquête Emploi, des DADS, de la base « non-salariés », des déclarations préalables à l'embauche et du dispositif des mouvements de main-d'œuvre de la Dares. Ces sources portent sur des champs légèrement différents. Certaines sources sont spécifiques à une forme d'emploi, comme les relevés mensuels de mouvements de main-d'œuvre pour l'intérim, les remontées de la Dares pour les contrats aidés, les données de la Depp pour l'apprentissage, les données de la DGT pour les détachements de travailleurs, celles de l'enquête Emploi et de la Depp pour les stages. Enfin, des sources sont spécifiques à l'étude des trajectoires, comme le panel DADS, l'échantillon démographique permanent, l'appariement entre le fichier historique des demandeurs d'emploi et les DADS en cours sur la période 2003-2012 ou les enquêtes Génération sur l'insertion des jeunes.

Nous avons évoqué la réforme de la DSN à de multiples reprises. La DSN se met en œuvre progressivement sur la période 2013-2017 dans un objectif de simplification des démarches administratives. Elle a vocation à remplacer plus de 30 déclarations, dont les DADS, les BRC, les mouvements de main-d'œuvre et les relevés de missions d'intérim. Elle va couvrir l'ensemble du champ salarié à l'exception des entreprises de moins de 20 salariés qui utilisent le TESE, un formulaire simplifié qui sera intégré ex post à la

DSN par l'Acoss. La DSN comporte à la fois une déclaration mensuelle et une déclaration événementielle, pour les arrêts de travail par exemple. L'intégration de la fonction publique est prévue en 2020.

La déclaration mensuelle constitue la dernière opération de la paie. Elle contient une partie agrégée avec des informations relatives au recouvrement des cotisations sociales et une partie individuelle avec des informations sur chaque salarié sous contrat. Outre les caractéristiques individuelles, la DSN offre des données très détaillées sur les formes d'emploi, que ce soit la nature du contrat de travail, le dispositif de politique de l'emploi, le motif de recours aux CDD et à l'intérim, le motif de fin de contrat, le lieu de travail ou la convention collective.

Aujourd'hui, près de 70 % des salariés du privé sont couverts par une DSN. A l'origine, la déclaration était surtout transmise par les grandes entreprises, mais le nombre d'entreprises concernées augmente de façon sensible. Le groupe de travail a relevé des points de vigilance. Il convient en particulier d'assurer la comparabilité des variables du TESE avec celle de la DSN, l'exhaustivité des contrats courts sans regroupement de tous les contrats effectués par un même salarié au cours du mois, la déclaration de l'établissement utilisateur et de l'APE pour les missions d'intérim, la stabilité des identifiants du contrat de travail d'un mois sur l'autre et la qualité du référentiel des établissements. Nous avons également formulé plusieurs propositions. Nous préconisons notamment de ventiler les effectifs annuels et les flux de main-d'œuvre par nature de contrat de travail détaillé, ventiler les flux de main-d'œuvre sur les CDD par durée de contrat et motif de recours, quantifier le nombre de salariés dont le lieu de travail diffère de celui de l'employeur et expertiser la possibilité de repérer les missions d'intérim de moins d'un jour.

Nous avons comparé les sources pour le stock d'apprentis par exemple. Il existe quatre sources sur le sujet : l'enquête Emploi, les DADS, les chiffres de la Depp et les remontées de la Dares. Nous pouvons noter une évolution du stock assez parallèle entre les différentes sources depuis 2003, sauf pour l'enquête Emploi entre 2007 et 2008 et de 2010 à 2012 du fait de l'aléa de sondage. Les divergences de niveau entre les sources restent inférieures à 10 % sur les dernières années.

Pour le détachement de travailleurs, une forme d'emploi difficile à mesurer, le repérage statistique ne peut pas s'opérer par les sources statistiques habituelles. Le travailleur détaché est employé par une entreprise située à l'étranger et l'enquête Emploi ne le cible pas nécessairement, car il n'appartient pas forcément à un ménage ordinaire. Un système de déclaration dématérialisé sera généralisé en 2016. Depuis 2005, une publication annuelle de la DGT fait apparaître une forte croissance du nombre de travailleurs détachés, de 25 000 personnes en 2005 à 220 000 en 2013, et même 280 000 personnes en 2015. Cette croissance semble cependant surestimée. Entre 2005 et 2011, certains départements ne remontaient pas l'information sans que cela donne lieu à un redressement. Par ailleurs, le travail détaché reste souvent non déclaré. La sous-déclaration serait en baisse, sans que l'on puisse mesurer précisément cette baisse. Enfin, des statistiques établies au niveau européen sur une autre source montrent une augmentation beaucoup plus faible du nombre de travailleurs détachés entre 2007 et 2013. Le groupe de travail propose de conserver l'ancien système de remontée statistique en 2016 à titre de comparaison, de réduire les délais de diffusion une fois le nouveau système opérationnel, d'examiner la possibilité de réaliser des statistiques de stock, de comparer les résultats issus du nouveau mode de déclaration à ceux de la source européenne et de réaliser une étude spécifique sur le détachement de travailleurs, étude qui pourrait être confiée au groupe de travail du Cnis sur le travail dissimulé.

Les CDD d'usage ne sont repérables qu'à partir de 2014. Un rapport de l'IGAS a été établi sur le sujet que les rapporteurs sont venus présenter au groupe de travail. Les activités concernées par le CDD d'usage sont déterminées par décret, convention ou accord collectif de travail étendu. Le décret se réfère à une liste de secteurs sans correspondance avec les codes NAF ni avec les métiers associés. Ainsi, jusqu'en 2013, la mesure statistique, effectuée par rapprochement avec la nomenclature des secteurs d'activité ou des métiers, est restée approximative. Ce n'est qu'en 2014 que les CDD d'usage ont pu être identifiés dans les DADS suite à la décision de majorer de façon différenciée ces CDD des cotisations patronales d'assurance chômage. La mission de l'IGAS a exploité ces nouvelles données. Le groupe de travail propose de distinguer systématiquement les CDD d'usage des autres CDD dans les statistiques dans les DADS à partir de 2014 et dans les DSN à l'avenir. À partir de l'appariement entre le fichier historique de Pôle emploi et les DADS en cours, nous recommandons d'analyser le lien entre CDD d'usage, chômage et précarité et de mesurer l'impact du CDD d'usage sur l'assurance chômage. Enfin, nous proposons de rétablir dans l'enquête Emploi la durée des CDD en jours, une information qui a disparu du questionnaire à l'occasion de sa refonte en 2013.

La connaissance des stages reste elle aussi très lacunaire. La refonte du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013 a entraîné une importante rupture de série sur le nombre de stagiaires rémunérés dans la fonction

publique. Ils étaient 15 000 en 2012 ; 105 000 ont été dénombrés en 2014. Dans les DADS, les stages sont repérés par la variable « type d'emploi » qui ne recense que 50 000 stagiaires fin 2013. La source de la Depp comptabilise les étudiants du supérieur qui ont effectué un stage au cours de l'année. Cette évaluation concerne les étudiants des universités publiques, excluant la formation des enseignants, les IEP et les universités technologiques. En outre, elle ne fournit que des données de flux. Pour 2011-2012, ce flux s'élève à 330 000 stagiaires. Faute de donnée fiable, le groupe propose de réunir les acteurs concernés pour mettre en place un dispositif fiable permettant de connaître en stock le nombre d'emplois occupés par des stagiaires.

Claude PICART, Insee

Le groupe s'est essayé à dresser une cartographie pour vérifier si les sources statistiques couvrent l'ensemble du domaine et identifier d'éventuels nouveaux besoins.

Les approches traditionnelles d'examen des formes d'emploi reposent sur les formes particulières d'emploi et opposent la forme dite standard du CDI aux formes « non standard » comme le CDD, l'intérim ou le temps partiel. Dans le champ salarié, cette dichotomie ne se révèle pas trop problématique, même si l'apparition de nouvelles formes comme le CDI intérimaire vient la remettre en question. Pour couvrir l'ensemble du champ, y compris les indépendants, en revanche, cette distinction paraît bien plus délicate à manier. D'autres catégories semblent émerger. Le BIT dans son étude sur le travail atypique et l'OCDE quand elle aborde le travail non régulier choisissent d'isoler les indépendants économiquement dépendants. Il n'existe toutefois pas de statistiques sur ce concept pour l'instant. Dans un récent rapport sur les inégalités, l'OCDE utilise également la notion de travail non standard et se fonde sur les indépendants non-employeurs. Ce choix pose également un certain nombre de problèmes, car les médecins sont classés avec les intérimaires pour illustrer le travail précaire et les inégalités.

La CISP, la classification internationale selon les situations dans la profession, est une norme du BIT également suivie par Eurostat. Sa version actuelle date un peu néanmoins, puisqu'elle a été établie en 1993. À côté des salariés, qui ne sont pas ventilés, cette classification propose quatre catégories de non-salariés : les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux. Une refonte est en cours au niveau du BIT et devrait déboucher sur une nouvelle CISP en 2018. Cette nouvelle version viendrait assouplir la dichotomie entre les indépendants et les salariés et créer une catégorie spécifique aux emplois les plus précaires.

De nouvelles formes émergent aujourd'hui. Ainsi, le « *casual work* » représente près d'un emploi sur cinq en Australie. Au Royaume-Uni, il existe un « *zero hour contract* » dans lequel l'employeur ne prend aucun engagement. Il existe une forme intermédiaire aux Pays-Bas, dans laquelle l'employeur doit, au bout de six mois, s'engager à employer le salarié un nombre d'heures correspondant à la moyenne des trois derniers mois. La relation reste clairement salariée dans ce cas de figure. Il est possible d'utiliser un critère quantitatif lié à la durée ou un critère plus juridique, le choix de la forme d'emploi la plus proche de cette notion de *casual work* revenant à chaque pays. Les discussions en cours au BIT sont marquées par quelques hésitations. Un compromis consisterait à tenir compte des deux critères, c'est-à-dire durée du contrat temporaire (< 1 mois) et absence d'engagement de la part de l'employeur. Eurofound distinguait dans son enquête le travail intermittent qui pourrait correspondre en France au CDD d'usage et le travail à la demande, une notion plus ambiguë qui relève plus des modalités d'organisation du temps de travail. Dans le module *ad hoc* de l'enquête Emploi en 2004, une question était posée sur ce sujet qui pouvait aussi inclure le travail d'astreinte. En France, le CDD d'usage constituerait l'équivalent le plus naturel. Néanmoins, le fait que des personnes disposent dans l'entreprise d'une ancienneté supérieure à la durée de leur contrat, démontrant qu'elles ont été embauchées plusieurs fois, dépasse le strict périmètre légal du CDD d'usage.

Le groupe de travail a proposé une cartographie à trois dimensions caractérisant la forme d'emploi principal : l'autonomie, la tierce partie et l'engagement de l'employeur. A ceci s'ajouterait une quatrième dimension caractérisant la situation de la personne en emploi.

En France, la connaissance des indépendants repose sur deux sources principales. Les sources administratives, que ce soit la base « non-salariés » ou les DADS, suivent une logique de risque au sens du droit social. L'enquête Emploi est plutôt fondée sur une logique d'autonomie au sens de la PCS. Les enquêtes entreprises SINE restent sous-utilisées. Ces deux logiques se reflètent dans les sources. Les sources administratives font apparaître plus d'emplois que l'enquête Emploi. C'est le contraire pour les non-salariés.

Le BIT a pris conscience qu'une seule définition ne permettait pas de lever toute ambiguïté. Il propose donc deux distinctions : une entre « *self-employed* » que nous pourrions rapprocher en France de la catégorie juridique des entrepreneurs individuels et « *in-paid employment* » recouvrant les salariés payés et les dirigeants de société qui ont externalisé le risque de rémunération sur la structure et qui reçoivent un salaire ; une autre basée sur l'autorité qui distingue les indépendants et les dépendants.

Cette classification ferait apparaître une nouvelle catégorie, les « dépendant contractors ». Indépendants juridiquement, ils travaillent généralement pour un client principal qui représente plus de 75 % de leur chiffre d'affaires et disposent d'une autonomie assez faible. Ils ne peuvent pas, par exemple, être eux-mêmes employeurs. Cette nouvelle catégorie reste néanmoins assez floue. La question se pose notamment des *homeworkers* et des franchisés, qui sont dépendants en amont. C'est le cas aussi des chauffeurs de taxi ou des vendeurs de Tupperware. Seule une enquête peut répondre à cette distinction. En France, nous ne répondons pour l'instant à aucune de ces définitions. Dans les sources administratives, nous incluons les dirigeants de société propriétaires parmi les indépendants, puisqu'ils cotisent au régime des indépendants. L'enquête Emploi les intègre même s'ils ne sont pas propriétaires.

Le rapport compte 60 propositions. Nous n'avons listé ici que les priorités de rang 1 ou 2. Il nous paraît important de clarifier les usages des termes « indépendant » et « non-salarié » et de se conformer aux normes internationales. Pour l'instant, la solution la plus simple consiste à utiliser la catégorie juridique de l'entreprise. La notion de non-employeur nous paraît beaucoup trop large et celle de « *dependant contractor* » en discussion au BIT reste encore relativement floue. Le concept des indépendants économiquement dépendants proposé par Eurostat fera l'objet de tests dans le cadre d'un module *ad hoc* en 2017. Si nous suivons strictement les critères définis par Eurostat, cette catégorie recouvre très peu de personnes. Faute de mieux, nous proposons de faire des auto-entrepreneurs une sous-catégorie des entrepreneurs individuels. Nous recommanderions aussi d'introduire après expertise des résultats des questions du module *ad hoc* 2017 dans l'enquête emploi en continu et de refondre le questionnement sur les indépendants.

Les formes d'emploi avec tiers restent un domaine encore un peu méconnu. Dans cette classification, nous voyons apparaître la notion de « trilatéral pur », qui recouvre l'intérim avec 500 000 personnes, mais aussi les organismes de service à la personne, qui représentent environ 400 000 personnes, que les statistiques actuelles ne mettent pas en avant. Une autre situation peut être observée lorsque le tiers paie et fournit un service. Cette catégorie regroupe les groupements d'employeurs, le portage salarial, les coopératives d'activité. Ces situations restent néanmoins marginales, recouvrant seulement quelques dizaines de milliers de personnes, et nous pensons qu'elles le resteront. Pour les plates-formes, nous ne disposons d'aucun chiffre. J'ai trouvé une étude « Big Data » aux États-Unis effectuée à partir des données bancaires pour un échantillon d'un million de clients et analysant leurs sources de revenus. En appliquant les résultats à la France, le phénomène concernerait encore moins de 50 000 personnes.

Nous avons également identifié une catégorie dans laquelle les relations se révèlent ambiguës. Le salarié peut recevoir des ordres du client ou de son employeur. C'est le cas par exemple dans la sous-traitance en régie. L'enquête COI de 2006 sur la mise à disposition de personnel avait évalué ce phénomène à 500 000 personnes. Un article du *Monde* relatif au travail du dimanche montre que cette situation peut occasionner des blocages dans les négociations. Les responsables des commerces ne peuvent pas en effet engager de négociations directes avec les personnes employées par les marques, sous peine de reconnaître un lien de subordination. Le cas du bilatéral tiers non-payeur recouvre les apprentis, soit 400 000 personnes, les stagiaires et, parmi les indépendants, les franchisés évalués à 150 000 par l'enquête menée auprès des enseignes. Au total, ces relations de tiers regroupent plus de deux millions de personnes et mériteraient un suivi statistique plus complet.

Il nous paraît capital de prendre en compte l'ensemble des revenus de la personne en emploi. Certaines formes d'emploi sont parfois associées à la précarité, mais le cumul de plusieurs formes peut aboutir à un temps plein. La situation n'est pas suffisamment mûre pour une mesure statistique ou l'engagement de discussions de fond avec les partenaires (en vue par exemple d'identifier les intérimaires touchant en parallèle des indemnités de chômage notamment). Il faudrait désormais développer l'analyse du lien entre les formes. Nous recommandons également de diffuser la part des différentes formes d'emploi dans les quintiles de revenu, de revoir la cohérence entre les différentes mesures de la multi-activité. Il nous paraît important de connaître les transitions et les trajectoires et de diffuser un taux de maintien en emploi par forme d'emploi. Nous proposons d'expertiser les transitions entre formes d'emploi et d'en déduire des indicateurs, car il n'existe quasiment rien pour l'instant dans ce domaine, en dehors d'une publication assez confidentielle de la Dares sur le programme national de réforme. Nous pourrions, sur le sujet, mobiliser d'autres sources comme l'enquête SRCV sur les conditions de vie. Pour les trajectoires, nous pourrions

réaliser des études à partir de l'échantillon démographique permanent qui a été enrichi dernièrement par les sources sur l'emploi salarié (DADS). Lorsqu'il sera complété par le panel non salarié, cet échantillon fournira des données précieuses sur les trajectoires. Compte tenu du retard pris dans la mise en place de ce panel, nous recommandons l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre.

Pour l'instant, la diffusion repose sur la variable du statut de l'enquête emploi. Or cette variable poursuit différents objectifs qu'il conviendrait de clarifier. Elle vise à répondre à la demande européenne, mais elle cherche aussi à se rapprocher de la profession, au sens de la PCS, ce qui conduit à basculer certains non-salariés parmi les salariés, dans la catégorie par défaut du CDI. Il conviendrait de dissocier la PCS de cette variable de statut. Nous pouvons également observer que les indépendants représentent une sous-catégorie des non-salariés, puisqu'ils sont assimilés aux non-employeurs. Nous proposons de définir une nouvelle typologie de diffusion à partir de l'existant. Nous pourrions distinguer les formes d'emploi traditionnelles que sont le CDD, l'intérim et l'apprentissage et, parmi les non-salariés, les aides familiaux et les auto-entrepreneurs. Ces catégories représentent 16 % de la population en emploi. Nous pourrions aussi isoler les modalités d'exercice comme le sous-emploi, le temps partiel contraint, la multi-activité, l'activité occasionnelle et les contrats aidés. En éliminant les doubles comptes, nous ajouterions 9,4 % de la population en emploi. Le reste représenterait alors l'emploi dit « standard » en termes à la fois de contrat, de statut et de modalités d'exercice.

Nous préconisons par ailleurs de prendre en compte le caractère contraint ou non de la situation d'emploi, et en particulier de diffuser davantage les raisons du temps partiel, le caractère choisi d'un contrat temporaire. Eurostat, et d'autres INS, le font. Nous proposons aussi de disposer de données sur le caractère choisi des statuts d'indépendants et de salariés, d'isoler les étudiants et les retraités dans la diffusion sur les formes d'emploi, de développer des indicateurs complémentaires au sous-emploi et de produire des indicateurs portant sur l'ensemble des personnes se trouvant au moins une fois en emploi dans l'année. Au sens du BIT, le sous-emploi recouvre 7 % de la population. Or les personnes qui occupent un CDD saisonnier ne sont jamais comptabilisées dans le sous-emploi. Elles sont soit considérées comme des personnes en emploi, soit en tant que chômeurs. Il importe de prendre en compte de tels phénomènes, comme le recommandait le BIT dès 1998. Ainsi, la notion élargie du sous-emploi concernerait près d'un quart de la population au moins une fois en emploi dans l'année.

La première de nos recommandations a déjà été mise en œuvre, puisque la durée des CDD en jours dans l'enquête Emploi sera rétablie dès 2017.

2. Débat et échanges avec la salle

Lionel FONTAGNÉ

L'occasion nous est donnée d'examiner ces recommandations à travers le prisme qui est le nôtre, celui des entreprises. Qu'en est-il des nouvelles pratiques des entreprises en termes d'emploi ? L'information statistique dont nous disposons permet-elle d'éclairer ces nouvelles pratiques ? Quelles sont les conséquences de ces nouvelles pratiques en matière de développement de nouvelles statistiques ? C'est l'orientation que nous devons donner à notre débat.

Alain GÉLY, CGT

Je suis impressionné par la complexité et la richesse de ces travaux. Une conférence internationale des statisticiens du travail avait, en 1998, mis en avant le concept d'emploi inadéquat et en avait recommandé l'estimation. Il n'existe pas de définition d'un emploi adéquat ni d'un emploi décent. À ma connaissance, une estimation officieuse a été réalisée en 2007 au moment du débat sur les chiffres du chômage. Seuls ceux qui disposent d'un accès à des fichiers assez riches comme l'enquête Emploi peuvent procéder à des estimations, mais l'addition des bas salaires, des mauvaises conditions de travail et du travail précaire pose la question des doubles comptes. L'estimation dépassait à l'époque dix millions de personnes. Cette question s'est-elle posée ?

Il semblerait que des appariements pourraient être effectués entre les DADS, l'enquête Emploi et d'autres sources de l'Acoss ou de la MSA et permettraient d'aboutir à une estimation assez précise de l'emploi, avec une augmentation importante de l'emploi précaire. Ces travaux ont-ils été pris en compte par le groupe ? Vont-ils donner lieu à des publications ?

Bernard GAZIER

Nous n'avons pas évoqué le concept d'emploi inadéquat. Néanmoins, le questionnement que nous avons développé sur la précarité était sous-tendu par des logiques de cet ordre. Il s'agit de se demander jusqu'à quel point des formes d'emploi, que l'on peut juger insatisfaisantes prises isolément, peuvent en se cumulant donner des situations moins critiquables. Nous avons tenté d'aller un peu plus loin sur les dimensions dynamiques de multi-activité et de multi-employeur. Nous avons également effleuré la question de l'accumulation des droits tant à l'assurance maladie qu'à la retraite. Nous avons dessiné quelques pistes à partir de certaines données, mais ce travail est resté très lacunaire. La question sur laquelle nous avons été conduits à travailler bien plus que nous l'aurions pensé a porté sur la diffraction entre les indépendants et les salariés qui se manifeste par des formes d'emploi qui sont très souvent en efflorescence aujourd'hui et font intervenir de multiples tiers. Certains de ces tiers sont bien connus. C'est le cas avec l'intérim. D'autres le sont moins. La diversité des opérateurs qui parfois compensent la précarité, parfois la renforcent, reste très mal théorisée aujourd'hui. Cette notion de tiers nous est apparue centrale. Ce tiers peut se révéler bienveillant, comme les associations qui stabilisent les emplois du temps des travailleurs dans les services à la personne, un secteur particulièrement instable, mais ce n'est pas toujours le cas. À l'issue de douze séances et d'un an de travail, nous n'avons pas pu pousser le raisonnement plus avant sur ces dimensions dynamiques.

Claude PICART

Je mène moi-même ce travail d'appariement qui conduit à revoir à la hausse l'emploi. La part des formes particulières d'emploi (CDD, intérim et apprentissage) augmente de 2,5 points. Ces travaux n'étaient pas suffisamment mûrs pour être intégrés dans le rapport. Ils seront publiés dans un document de travail en début d'année prochaine.

Béatrice SÉDILLOT

La DSN arrive et ce changement nécessite d'expertiser les données. Dans quelle mesure les données disponibles dans la DSN sur les détails du contrat de travail peuvent-elles permettre de se rapprocher de la typologie issue de l'enquête Emploi ? Disposons-nous de précisions plus importantes qu'avant ?

Claude PICART

L'Insee n'a pas encore vraiment examiné la DSN. Dans les DADS, la variable « type de contrat » n'est apparue qu'en 2006, mais elle n'est pas utilisée. Dans le cadre de mes travaux d'appariement, j'ai toutefois constaté qu'elle est renseignée à plus de 90 %. Nous pouvons compléter le reste par des informations issues de l'enquête Emploi et dresser un tableau relativement cohérent de l'emploi. Pour l'instant, l'enquête Emploi dispose du monopole de l'information, puisque nous n'avons jamais exploité ces données sur les DADS. Désormais, nous posséderons les deux informations et la question va se poser de l'articulation entre l'enquête Emploi et la DSN. Je plaide personnellement pour travailler à cette meilleure articulation entre les deux sources qui restent complémentaires.

Claude MINNI

Le rapport contient la liste des variables de la DSN avec les modalités.

Lionel FONTAGNÉ

On associe implicitement les formes différentes de travail à la précarité et aux bas salaires. Cette vision n'est-elle pas réductrice ? Dans le secteur high-tech, de nouvelles pratiques des entreprises sont utilisées par les entreprises. Quelles sont vos suggestions sur le plan statistique pour l'appréhender ?

Claude PICART

L'un des enjeux consiste justement à dissocier la thématique des formes d'emploi de celle des bas salaires. Pour moi, le cas que vous citez figure dans la sous-traitance en régie. Les chiffres que nous mentionnons datent de 2006. Le phénomène s'est peut-être plus développé depuis.

Bernard GAZIER

Ce tableau se rapproche du tableau de Mendeleïev. La floraison actuelle de ces nouveaux contrats « zéro heure » qui se déploient au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas témoigne d'une sorte de créativité. Je pense que la combinatoire est infinie, mais qu'elle n'est pas encore totalement visible aujourd'hui.

Lionel FONTAGNÉ

Mon deuxième sujet de préoccupation concerne les auto-entrepreneurs et les plates-formes. Vous évoquez ce point à plusieurs reprises dans votre rapport. Mais la plate-forme capte de la valeur. Vous citez une étude sur les mini-jobs aux États-Unis qui ne répond pas exactement à cette question. Avez-vous réfléchi à la façon dont nous pourrions nous assurer de la répartition de la valeur dans cette nouvelle chaîne de valeur ? Vous suggérez que les intervenants s'appêtent à déclarer de façon plus ou moins spontanée les revenus qu'ils versent. Les sénateurs ont également imaginé un dispositif dans la même optique. Comment pouvons-nous appréhender cette remontée de valeur ?

Bernard GAZIER

Nous ne nous sommes pas posé la question des chaînes de valeur. En revanche, nous avons raisonné à partir de la notion d'équivalent fonctionnel. Le contrat « zéro heure » qui existe au Royaume-Uni aurait pour équivalent en France les CDD ultra-courts et pose la question, commune aux indépendants et aux salariés, du renouveau d'un certain type d'exigence au sein de la subordination. Par le passé, la subordination exigeait de faire ce que l'on nous demandait. Désormais, il s'agit de se rendre disponible à tout moment. Cet aspect est très visible dans le contrat « zéro heure », mais aussi dans le CDD ultra-court reconduit tacitement tous les jours. L'enjeu se déplace. Il s'agit de déterminer le degré de maîtrise dont disposent ces personnes. Cette interrogation me paraît légitime du point de vue des entreprises, mais j'avoue qu'elle est restée en dehors de notre champ.

Lionel FONTAGNÉ

Les économistes qui s'intéressent à l'impact des nouvelles stratégies d'internationalisation des entreprises en matière d'emploi utilisent des données appariées d'entreprises et de salariés. En France, nous utilisons pour cela les DADS. De quelle continuité temporelle disposerons-nous avec la DSN pour poursuivre ces études ? Retrouverons-nous les mêmes variables ?

Claude PICART

Vous retrouverez bien les mêmes variables. Le premier impact concret de l'émergence de la DSN concerne les mouvements de main-d'œuvre dont la publication par la Dares a été arrêtée depuis un an. Nous espérons toutefois que ces parutions reprendront en 2017. Les ruptures de série sont inévitables. Concernant l'emploi, la mesure devrait être améliorée. Avec les DADS, certaines personnes peuvent être déclarées sur l'année alors qu'elles n'ont été employées qu'une semaine ou deux. Avec les déclarations mensuelles, nous disposerons d'une information plus fine. Nous ferons en sorte de communiquer aux chercheurs des données de la meilleure qualité possible.

Lionel FONTAGNÉ

Nous vous remercions pour cet exposé passionnant.

III. RÉPONSE AUX AVIS DE MOYEN TERME 2014-2018 DU CNIS ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2017 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

1. Réponse aux avis de moyen terme 2014-2018 du Cnis et axes du programme de travail 2017

Christel COLIN, Insee

Nous allons vous présenter le programme de la statistique publique pour l'année 2017 dans le champ de cette commission. Cette année, en plus du programme statistique, vous a été communiqué un nouveau

document rédigé par les différents producteurs de l'Insee et des SSM pour retracer les travaux ou les projets qui permettent de répondre aux avis émis par le Cnis dans le cadre de son moyen terme 2014-2018.

Statistiques structurelles, entreprises, groupes

Les avis 1 et 2 réaffirmaient notamment le caractère fondamental de la nouvelle notion d'entreprise intégrant le concept de groupe et préconisaient que cette notion soit appliquée de façon cohérente sur l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises. Le passage de l'unité légale à l'entreprise au sens économique s'opère progressivement dans les statistiques, notamment dans les statistiques structurelles issues du dispositif ESANE. Le travail de profilage manuel des grands groupes se poursuit. Aujourd'hui, le profilage a été réalisé pour une cinquantaine de groupes parmi les plus grands et les entreprises profilées de ces grands groupes sont prises en compte dans le dispositif ESANE. Des travaux complémentaires sont en cours pour constituer les entreprises au sens économique pour l'ensemble du champ. L'entreprise correspondra à l'unité légale lorsqu'il s'agit d'entités indépendantes. Pour les groupes non profilés manuellement, l'entreprise sera, au moins dans un premier temps, le groupe dans son ensemble. En parallèle, des travaux méthodologiques sont menés pour procéder à la consolidation automatique des comptes pour les groupes de petite et moyenne taille. Ces travaux ont bien avancé en 2016 et des algorithmes de consolidation seront mis en œuvre à partir de 2017.

L'Insee a pris l'engagement vis-à-vis d'Eurostat d'assurer une diffusion complète en entreprise au sens économique, conformément au règlement européen de 1993 et à la loi de modernisation de l'économie au plus tard pour les données ESANE relatives à l'exercice 2017. Par prudence, nous essayons d'être prêts un an plus tôt, ce qui nous conduit à revoir le plan de sondage des enquêtes sectorielles annuelles et de l'enquête annuelle de production dès 2017 pour l'exercice 2016. Par la suite, des travaux complémentaires permettront d'améliorer le profilage automatique des groupes de taille moyenne.

La catégorie d'entreprise (PME, ETI ou grande entreprise) est calculée et stockée dans le répertoire statistique SIRUS. Chaque année, nous diffusons à la fois sur le site Insee.fr et dans un *Insee Références* sur les entreprises la répartition de différentes variables (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs) selon ces catégories. La démarche se développe également au-delà de l'Insee. Ainsi, le SSM Douane publie périodiquement des bilans sur les opérateurs du commerce extérieur avec un décompte en unités légales et en catégories d'entreprises en appariant ses fichiers avec les données de l'Insee.

Le profilage exige de connaître les groupes. La connaissance des liens financiers entre les unités légales fait l'objet du dispositif LIFI (Liaisons financières). Depuis quelques années, nous nous appuyons sur des données notamment fiscales et de la Banque de France pour déterminer le contour des groupes, le centre de décision et leur nationalité. Progressivement, le dispositif LIFI prend en compte les informations issues du répertoire européen des groupes, l'EGR, ce qui permet de compléter et de valider certaines données. En parallèle, l'Insee attribue les identifiants LEI aux intervenants sur les marchés financiers qui le demandent. À compter de 2017, un volet complémentaire avec un recueil d'informations sur les liens de contrôle entre entités disposant d'un LEI devrait également permettre d'enrichir la connaissance des groupes.

Le sujet des créations d'entreprises n'était pas explicitement mentionné dans les avis de moyen terme. Néanmoins, les enquêtes sur le sujet se poursuivent sur la période. Ainsi, en 2017, nous collecterons la deuxième vague de l'enquête SINE 2014 avec l'interrogation à trois ans des créateurs d'entreprise. Une enquête sera menée auprès des créateurs dits classiques et une enquête couvrira les auto-entrepreneurs. En 2018 débutera une nouvelle cohorte, la troisième vague pour SINE 2014 étant conduite en 2019.

Dimension internationale

L'avis 1 du moyen terme portait une dimension internationale extrêmement marquée, tout comme les avis 2 et 6. Le conseil soulignait notamment l'importance de mieux mesurer la mondialisation du système productif. Le répertoire européen des groupes se met en place progressivement. Il gagne en complétude et en vitesse de mise à jour. À l'origine, l'EGR était construit à partir de données privées. Il est désormais fondé en priorité sur les répertoires statistiques des instituts nationaux, éventuellement complétés par des données privées. Dans ce répertoire européen figurent les groupes multinationaux présents dans au moins deux pays, dont au moins un pays européen. La localisation de leur centre de décision qui leur confère la nationalité et la composition des groupes en unités légales et en entreprises pour les groupes profilés figurent aussi dans l'EGR.

La France a pris et continue de prendre une part très active au projet européen ESBRS visant à construire un système européen de répertoires statistiques. Sa contribution consiste à alimenter le répertoire européen des groupes, analyser sa qualité, prendre part à la définition d'une architecture pour le réseau européen des répertoires, travailler sur la méthodologie du profilage au niveau européen et réaliser concrètement des travaux de profilage de grands groupes européens en collaboration avec d'autres instituts nationaux de statistiques.

Pour connaître l'activité et les effectifs des groupes multinationaux, la statistique publique s'appuie sur les dispositifs OFATS sur les filiales étrangères de groupes français et IFATS sur les filiales en France des groupes étrangers. Ces données sont produites chaque année et continueront de l'être. La base de sondage d'OFATS se cale progressivement sur le répertoire européen des groupes et l'Insee diffuse des fiches sur la mondialisation et les firmes multinationales dans son *Insee Références* sur les entreprises.

En 2017 interviendra la collecte de l'enquête sur les chaînes d'activité mondiale (CAM). L'enquête CAM a été présentée en opportunité au printemps dernier. Elle permet de suivre les activités réalisées par les entreprises françaises à l'étranger dans le cadre de leur processus de production, en distinguant les activités réalisées en interne des activités confiées à l'externe. En 2017, cette enquête sera réalisée par les pays européens sur la base du volontariat. Lorsque le règlement FRIBS sera entré en vigueur, elle devra être conduite de façon obligatoire tous les trois ans.

Des études ponctuelles sont également menées sur la mondialisation. Un groupe de travail tripartite réunissant l'Insee, le SSM Douane et la Banque de France s'est attaché à mieux comprendre les phénomènes de mondialisation par une mise en commun des données individuelles des différentes institutions sur le sujet. Son travail a donné lieu, en 2016, à des publications sur les multinationales de la pharmacie.

Enfin, l'avis 1 évoquait les questions de compétitivité internationale des entreprises. Dans ce domaine, *l'Insee Références* annuel sur les entreprises met à disposition des données sur les parts de marché, la compétitivité prix-coût, les dépenses de R&D, la productivité du travail avec des comparaisons internationales lorsque cela s'avère possible.

Dans les avis de moyen terme, il était demandé à la statistique publique de prendre une part active à la préparation du règlement FRIBS, le règlement-cadre sur les statistiques d'entreprises en Europe qui a vocation à remplacer une dizaine de règlements existants pour instaurer une plus grande cohérence dans les concepts. La statistique publique française s'est fortement impliquée dans cette démarche. Eurostat souhaite que ce règlement soit adopté par la Commission européenne avant la fin de l'année. Le texte réaffirme notamment que l'unité statistique est l'entreprise au sens du règlement de 1993 sauf, par exception, pour les statistiques de court terme, les statistiques sur la production industrielle et les données régionales. Il institue également le répertoire européen des groupes, le réseau européen des répertoires statistiques d'entreprise ainsi que des échanges de microdonnées pour le commerce international de biens intra-UE.

Le SSM Douane s'était impliqué de façon très forte dans le projet SIMSTAT de réingénierie des échanges de données sur le commerce international de biens. En mai 2016, sous l'impulsion d'Eurostat, les directeurs des instituts statistiques ont décidé de rendre obligatoire l'échange de données individuelles. Le contenu précis de ces échanges devrait être défini d'ici la fin de l'année. L'intégration de l'identifiant de l'importation est désormais acquise. En revanche, la mention du pays d'origine est encore en discussion, même si elle recueille un avis favorable croissant au fil des débats. Chaque État membre aura l'obligation de transmettre des données, mais ne sera pas contraint de les utiliser pour calculer ses importations en substitution totale ou partielle de sa collecte nationale.

Toujours sur le commerce extérieur, le SSM Douane mène également des travaux pour optimiser la qualité de la collecte et améliorer la connaissance des opérateurs. En 2017, il reconduira une enquête sur les importateurs en provenance de l'Union européenne situés en dessous d'un seuil déclaratif.

Indicateurs conjoncturels

Les indicateurs conjoncturels ne figurent pas dans les avis de moyen terme, mais ils représentent une part relativement importante du programme de travail. De nouvelles évolutions sont prévues sur les indices de chiffre d'affaires et les volumes des ventes en 2017. En mars 2016, l'Insee a diffusé de nouveaux indicateurs de chiffre d'affaires exhaustifs et prenant mieux en compte la démographie des entreprises.

D'autres innovations interviendront en 2017 avec la publication d'un indice de production dans les services en volume à partir des données de chiffre d'affaires et d'un indice de volume des ventes dans le commerce. Ces évolutions nous conduiront à revoir les modes de diffusion. Nous proposerons désormais trois *Informations rapides* portant respectivement sur le chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction, le volume des ventes dans le commerce et la production dans les services.

Par ailleurs, le champ couvert par les indices de prix à la production dans les services s'élargit progressivement. Un changement de base de l'ensemble des indicateurs conjoncturels de prix et d'activité devra être préparé pour 2018. Enfin, dans le champ des enquêtes de conjoncture, une enquête est menée depuis 2016 auprès des collectivités locales sur l'investissement public local dont les premières diffusions sont prévues en 2017.

Approches thématiques

Plusieurs avis du moyen terme visaient les approches thématiques et portaient des demandes sur les associations ou la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Sur ce thème, l'Insee a renouvelé en 2016 une enquête sur les entreprises et le développement durable comportant un volet sur la RSE. La collecte de cette enquête se termine. L'enquête sera exploitée en 2017 et le SOeS réalise une étude de faisabilité sur l'exploitation des rapports sur la RSE établis par les grandes entreprises.

S'agissant de l'économie sociale et solidaire, la première enquête de la statistique publique sur les associations a été menée en 2014. Les premiers résultats ont été diffusés en 2016 et les exploitations se poursuivront en 2017. Le renouvellement de cette enquête est envisagé pour 2019. En parallèle, le suivi statistique de l'économie sociale et solidaire se met en place sur le champ défini par la loi de juillet 2014.

Sur les TIC et le commerce électronique, l'enquête européenne continue d'être réalisée annuellement auprès des entreprises de plus de dix personnes et de donner lieu à des publications et des comparaisons internationales. Elle avait été complétée en 2012 par une enquête auprès des TPE. Cette opération TIC-TPE est renouvelée et sa collecte vient de démarrer.

Concernant l'organisation du système productif, l'Insee réalise régulièrement des enquêtes sur les contours de réseaux dans les services et le commerce de détail. Ces enquêtes seront valorisées en 2016 et 2017. La décision a été prise d'observer une pause en 2017 pour tirer les enseignements de ces enquêtes et réinterroger les objectifs et la méthode. Quant à la R&D et l'innovation, la prochaine édition de l'enquête européenne CIS aura lieu en 2017. Les moyens consacrés à la R&D peuvent également être mesurés chaque année dans les enquêtes menées par le SIES auprès des entreprises, des associations et des GIP.

Béatrice SÉDILLOT

Sur la gestion des aspects environnementaux, une nouvelle enquête sur la consommation d'énergie dans le BTP a été menée en 2016 par le SOeS en complément de l'enquête annuelle de l'Insee dans l'industrie. Le SOeS anticipe une modification relativement profonde du système d'information sur la consommation d'énergie du fait de la loi sur la transition énergétique et un chantier va s'ouvrir sur le sujet. Des enquêtes récurrentes sont également menées sur les déchets. L'Insee va conduire en 2017 une nouvelle édition de l'enquête sur les déchets non dangereux dans l'industrie. S'agissant des dépenses pour protéger l'environnement, l'enquête annuelle Antipol de l'Insee se poursuit. Quant à l'utilisation des sols, l'enquête Teruti-Lucas sera renouvelée en 2017 afin d'accroître les précisions sur les flux d'artificialisation et de consommation des espaces agricoles et d'assurer une meilleure articulation entre les différentes sources de données.

Dans le domaine des transports, l'avis 2d du moyen terme demandait de suivre avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport Bernardet paru en 2007 et d'améliorer l'ensemble des informations sur l'évolution des trafics et des prix du transport. La sous-direction Transport prévoit dans son programme de travail d'enrichir et d'améliorer les informations disponibles, notamment sur le parc routier. La mobilisation à venir des données des contrôles techniques permettra d'estimer le parc roulant avec une répartition des kilomètres à un niveau géographique fin et selon des critères techniques. De nombreux travaux seront également menés pour améliorer la mesure de l'intermodalité, avec des remontées sur le ferroviaire enrichies à la suite du rapport Bernardet. Le SOeS sera par ailleurs amené à revoir ses indicateurs conjoncturels et à mettre en place un nouvel indicateur synthétique d'activité des transports en 2017.

Les avis de moyen terme comportaient également des recommandations sur la connaissance de la logistique. Des travaux ont été menés dans ce domaine ou vont l'être en 2017, notamment pour enrichir la connaissance des entrepôts et des plates-formes logistiques en collaboration avec le CEREMA et disposer d'indicateurs territoriaux à moyen terme sur la logistique. Une enquête sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques sera reconduite en 2017. Enfin, des travaux d'enrichissement ont été réalisés sur les prix du transport de fret donnant lieu à un nouvel indicateur depuis 2015.

S'agissant de l'agriculture, les avis de moyen terme évoquaient d'abord l'approche par filière. Sur le sujet, une séance du Cnis a été organisée sur la filière bois voilà quelques mois et a permis de constater que l'organisation statistique suit déjà relativement bien l'amont et l'aval. Sur les pratiques agricoles, une enquête Structures sera menée cette année auprès de 60 000 exploitations pour réactualiser les informations disponibles sur les pratiques en termes de diversification, modes de faire valoir, circuit court et bio. Les pratiques culturales feront de nouveau l'objet d'enquêtes et de valorisations en 2017 tandis que l'enquête de 2016 sur les pratiques d'élevage sera exploitée.

L'avis 7 évoquait des sujets transversaux de méthodologie, d'accessibilité et de pédagogie. Sur le champ des entreprises, la plupart des producteurs ont fait valoir dans leur bilan qu'ils mettaient à disposition du CASD leurs données après un passage au comité du secret et le souci semble partagé par tous. Différents travaux ont été réalisés pour disposer de données individuelles pour interpréter les résultats macro-économiques, notamment des analyses de dispersion. Enfin, s'agissant de l'allègement de la charge statistique pesant sur les entreprises, la réponse aux enquêtes par internet se généralise et les services producteurs recourent de façon croissante aux données administratives. Dans certains cas, une réflexion est également menée sur l'opportunité de passer d'une enquête exhaustive à une enquête par échantillon. C'est notamment le cas du SOeS pour les enquêtes sur l'énergie.

2. Échanges avec la salle

Patrick DUCHATEAU, *Mouvement des entreprises de France – Fédération française du bâtiment*

Il me paraît extrêmement important de faire le point de façon périodique sur l'avancement des travaux. Nous nous félicitons notamment de l'avancée des statistiques internationales et du répertoire SIRUS. Aujourd'hui, les entreprises se parcellisent pour des raisons fiscales, ce qui fausse un peu les données. Ces travaux devraient permettre d'améliorer la vision globale des groupes.

Lionel FONTAGNÉ

Pouvez-vous rappeler les finalités de l'ESBR ?

Christel COLIN

ESBR correspond au nom d'un projet visant à définir l'architecture du réseau des répertoires statistiques européens et la méthodologie du profilage des groupes. Ce projet comporte plusieurs phases. Pour travailler sur ce projet, un ESSnet avait été mis en place et la France coordonnait l'un des trois groupes de travail qui le composaient. Le règlement FRIBS rappelle la définition des groupes avec les échanges d'informations et décrit le contenu des répertoires statistiques nationaux. Les travaux vont se poursuivre avec deux task-forces concernant respectivement l'architecture du réseau des répertoires et la méthodologie. L'Insee continuera de se montrer très actif sur le sujet.

Lionel FONTAGNÉ

L'Insee a porté de longue date les sujets ayant trait aux statistiques d'entreprises au niveau européen.

IV. L'ACCÈS AUX DONNÉES PRIVÉES POUR L'ÉLABORATION DE STATISTIQUES PUBLIQUES

1. Présentation de l'étude d'opportunité et de faisabilité sur le projet d'utilisation des données de caisse dans le calcul de l'indice des prix à la consultation, suite au dialogue avec les enseignes

Pascal CHEVALIER, Insee

Cette étude d'opportunité et de faisabilité entre dans le cadre de l'article 12 de la loi Numérique qui vient d'être votée au Sénat. Dans le cadre de cette loi, le Cnis doit rendre un avis qui sera transmis au ministre pour l'éclairer dans sa décision sur la transmission des données de caisse à des fins de statistiques publiques.

Dominique ALLAIN

Cette étude d'opportunité et de faisabilité est présentée aujourd'hui à la commission Entreprise, mais elle donnera également lieu à un avis du Bureau le 13 octobre. Nous rapporterons à cette occasion toutes les remarques que vous aurez pu formuler.

Pascal CHEVALIER

La loi sera également accompagnée d'un décret et d'un arrêté qui viendront préciser les données collectées et les modalités de transmission.

L'indice des prix à la consommation mesure l'inflation. Il est très utilisé à des fins économiques, socio-économiques, monétaires et financières. Dans la zone euro, l'IPC est harmonisé au niveau européen (IPCH). Cet indice retrace l'évolution du budget nécessaire à l'achat d'un panier de biens et de services. La composition de celui-ci couvre presque exhaustivement la consommation des ménages. Elle reste également fixe au cours d'une année afin de pouvoir mesurer des évolutions pures de prix indépendantes d'effets de qualité. Enfin, elle est revue chaque année pour tenir compte de l'évolution des modes de consommation et d'éventuels types de produits qui apparaissent sur le marché. Les indices sont ensuite chaînés pour produire des séries longues. Aujourd'hui, 200 000 relevés de prix sont réalisés chaque mois par plus de 200 enquêteurs dans 30 000 points de vente répartis dans toute la France. Une collecte complémentaire est effectuée en bureau pour certains services et la vente par internet.

Les données de caisse représentent une masse considérable d'informations et soulèvent différents enjeux liés à l'amélioration des statistiques de prix à la consommation. Elles peuvent tout d'abord améliorer la précision de ces indices qui reposeraient ainsi sur un volume d'informations très fortement accru. Par ailleurs, de nouvelles statistiques pourraient être publiées à différents niveaux géographiques, avec des indices de prix régionaux et des comparaisons spatiales de prix entre les régions, à différentes échelles temporelles, mais aussi selon la nature des produits consommés, comme les produits bio que les relevés actuels ne permettent pas d'appréhender convenablement. Aujourd'hui, il reste des segments de consommation que nous ne parvenons pas à évaluer à partir des relevés. Les données de caisse nous offriront la possibilité d'améliorer nos statistiques dans ce domaine. Enfin, les données de caisse permettraient de réduire les coûts de production du calcul de l'indice des prix en réduisant les collectes effectuées sur le terrain par des enquêteurs.

Le projet de l'Insee a pour objectif d'intégrer les données de caisse dans le calcul de l'indice des prix à la consommation en 2019. Dans le cadre de ce projet, trois types de produits sont ciblés : les produits industriels alimentaires, les produits d'hygiène-beauté et les produits d'entretien de la maison. Ces produits représentent 17 % de la consommation des ménages. Ils recouvrent la majorité des produits consommés en grande surface et ne présentent pas la complexité que d'autres comme les produits frais peuvent afficher. Nous nous concentrons sur les produits vendus dans les supermarchés, hypermarchés et magasins multi-commerces de France métropolitaine. Il nous paraît pour l'instant difficile de collecter des données de la grande distribution dans les DOM et de constituer un référentiel de produits. Pour le calcul de l'IPC avec les données de caisse, nous envisageons de procéder à concepts constants avec des paniers fixes tout au long de l'année. Ce calcul pourrait se substituer à l'indice calculé à partir des relevés de prix effectués sur le terrain dès 2019 pour le champ des produits concernés.

Pour concevoir ce projet, une phase expérimentale relativement longue s'est révélée nécessaire. Quatre enseignes volontaires ont participé à cette expérimentation qui a permis d'identifier et de traiter les problèmes statistiques liés à l'utilisation des données de caisse, notamment la qualité des données de caisse par rapport aux données collectées aujourd'hui, la question des remplacements et d'agrégation de produits, ou la problématique de l'évolution des indices entre grande distribution et collecte classique. Nous avons par ailleurs procédé aux premières comparaisons spatiales de prix durant cette phase qui se poursuit aujourd'hui. L'expérimentation a également permis d'organiser la réception informatique et le stockage des données de manière sécurisée ainsi que le traitement de ces données dans des délais relativement courts. Dans ce domaine qui relève du Big Data, des investissements s'avèrent nécessaires pour renforcer les compétences des équipes et acquérir le matériel apte à stocker et traiter ces volumes de données. Nous avons ainsi pu évaluer globalement le coût financier de l'opération.

Nous souhaiterions passer en production et calculer l'indice des prix à partir des données de caisse dès 2019. En 2018, nous réaliserions un double calcul d'indice à la fois avec les relevés sur le terrain et les données de caisse pour vérifier la méthodologie et nous assurer de la convergence des résultats. Pour procéder de la sorte, il nous faut disposer de données dès 2017 afin de constituer les paniers de produits.

Au niveau européen, tous les pays ou presque conduisent des projets concernant les données de caisse. Certains pays les utilisent déjà dans le calcul de leur indice des prix. C'est le cas notamment des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suisse, de la Belgique et du Danemark. Eurostat prépare actuellement des recommandations sur la collecte et le traitement des données de caisse afin d'harmoniser les pratiques.

S'agissant des modalités de transmission des données de caisse, le service producteur serait la division des prix à la consommation à la Direction générale de l'Insee qui produit aujourd'hui l'indice des prix. Pour le calcul de l'indice, nous utiliserions les quantités et le prix des produits, ainsi que le chiffre d'affaires quotidien relatifs à un jour donné et à chaque article vendu dans chaque point de vente de l'enseigne. Nous souhaiterions aussi disposer des codes de classement et du libellé de l'article dans la nomenclature interne de l'enseigne afin de procéder à des contrôles de cohérence et des vérifications par rapport au référentiel de produits. À ce stade, nous envisageons de disposer de ces variables de façon quotidienne à J+2. Les transmissions seraient sécurisées par chiffrement, avec communication et stockage dans des bases sécurisées à accès nominatif. Sur le plan juridique, la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique modifiée par la loi numérique, un décret et un arrêté d'application viendront sécuriser la transmission. Nous prévoyons aussi de conclure avec chaque enseigne des conventions bilatérales précisant éventuellement les modalités particulières applicables dans le cadre de cette transmission. Enfin, les données pourront être transmises par un intermédiaire désigné par l'Insee, notamment des sociétés d'étude de panels ou concentrateurs. Ce fut le cas pour les expérimentations, les enseignes volontaires transmettant leurs données à un concentrateur avec lequel nous avons passé un marché.

Une phase expérimentale nous a permis de préciser la démarche du point de vue statistique et informatique, mais aussi sur le stockage des données. Nous avons également pu identifier à cette occasion les données disponibles. Une réunion s'est tenue le 30 juin avec l'ensemble des enseignes pour présenter le projet et détecter les difficultés éventuelles. Seules deux enseignes étaient absentes. Les échanges ont permis de mettre en évidence un système d'information non centralisé dans un cas. Une autre enseigne a manifesté le souhait de transmettre ses données directement à l'Insee en s'affranchissant d'un intermédiaire. Enfin, des discussions sont en cours avec une troisième enseigne sur la périodicité des transferts, aujourd'hui hebdomadaires, mais que nous souhaiterions passer à une fréquence quotidienne. Les échanges vont également se poursuivre sur le projet d'arrêté et les conventions bilatérales.

2. Les exemples européens d'utilisation de données privées et les perspectives

Françoise DUPONT, Insee

Dans le cadre du phénomène *Big Data* apparaissent de nouvelles sources de données en provenance d'internet avec de grands volumes, sous des formats variés, qui s'accompagnent de nouvelles méthodes de traitement informatique et statistique pour les valoriser. La statistique publique se préoccupe depuis plusieurs années déjà des enjeux potentiels de ces sources de données pour améliorer les statistiques, qu'il s'agisse de diminuer le coût, d'obtenir des statistiques sur des sujets que les données actuelles ne permettent pas d'appréhender ou d'améliorer la qualité de certaines statistiques.

En pratique, différentes sources ont été repérées. Certaines de ces sources se révèlent totalement nouvelles, comme les réseaux sociaux, les moteurs de recherche ou la téléphonie mobile, mais d'autres sources existantes font aussi l'objet d'une relecture en bénéficiant d'un accès plus aisé ou d'un plus grand niveau de détail, et d'un traitement plus facile à l'instar des données issues des satellites ou des compteurs intelligents. Des réflexions sont en cours tant au niveau international qu'au niveau européen. Les données privées considérées comme les plus prometteuses sont les données de caisse, les données de la téléphonie mobile, et les données issues d'Internet. L'exploitation de données de cartes bancaires est également envisagée. Il existe à côté de ces données privées des données « publiques » gratuites. Ces dernières recouvrent des données assez disparates. Il s'agit soit de données facilement accessibles, parce qu'elles ont été mises en commun comme les données satellites, ou de données publiques que l'on peut récupérer et utiliser gratuitement.

L'ESSnet Big Data réunit un plus grand nombre de pays que la plupart des groupes de travail européens traditionnels avec 20 pays participants. Ce groupe a démarré en février et mène encore des travaux exploratoires. Il a pour objectif d'explorer le potentiel pour la statistique publique sur des données réelles en se concentrant sur les sujets les plus prometteurs. Les sujets choisis sont conditionnés par la capacité du système statistique à accéder à ces données. Les instituts statistiques en accord avec Eurostat ont donc sélectionné pour les pilotes des données « publiques » ou libres d'accès, car les données purement privées exigent des négociations extrêmement longues, ne serait-ce que pour accéder à un petit échantillon pour procéder à des tests. Les données de la téléphonie mobile, par exemple, ont donné lieu à des discussions de plusieurs mois, voire de plusieurs années dans certains pays pour obtenir un jeu de données de test pour des expérimentations. Les discussions devraient aboutir en Espagne avec Telefonica. La Belgique a obtenu des données de Proximus et un accord a été signé entre Orange l'Insee et Eurostat.

Lionel FONTAGNÉ

Très concrètement, quelles données récupérez-vous dans le domaine de la téléphonie mobile ?

Françoise DUPONT

Les systèmes d'information des opérateurs comportent différents niveaux. Les CDR (« call detail records ») comprennent des données utilisées par les opérateurs pour la tarification. Ces données se révèlent relativement homogènes d'un pays à l'autre. De nombreux travaux sont menés sur celles-ci. En France, un laboratoire de recherche d'Orange, avec lequel l'Insee a engagé une collaboration, travaille sur des CDR de 2007 dont la CNIL a autorisé la conservation pour des fins de recherche. Ces données sur cinq mois recouvrent des informations sur un événement (appel ou SMS) à une date donnée, relié à une position d'antenne. Il s'agit de données extrêmement fines. L'Insee dans son partenariat travaille sur des données agrégées, les données confidentielles sont conservées par Orange. L'INS de Belgique a travaillé sur des données plus riches qui ne sont pas seulement collectées au moment de l'appel, mais dès que le portable est allumé. Elles représentent un volume très important et présentent moins d'homogénéité entre opérateurs et entre pays. En outre, la charge d'extraction de ces données s'avère plus lourde pour l'opérateur. Les discussions sur l'accès portent sur un niveau ou sur un autre selon les pays. Le travail se fait le plus souvent sur les CDR.

Les opérateurs ont des contraintes en matière de conservation de ces données extrêmement sensibles qui sont fixées par les autorités de protections des données et les régulations spécifiques de la téléphonie. Dans certains pays, comme la France ou l'Espagne, les opérateurs proposent une offre commerciale autour de ces données ce qui complexifie les discussions. Une réunion s'est tenue la semaine dernière entre des opérateurs de téléphonie mobile européens, des instituts statistiques, Eurostat et la DG Connect pour essayer de trouver une façon d'avancer dans ces travaux et permettre l'accès à ces données pour la statistique publique (sans porter atteinte à la valeur économique des données pour les entreprises, en respectant le secret des affaires, en respectant la vie privée des individus, et dans le respect des principes qui régissent la statistique publique au niveau national et européen). Ces discussions ont notamment fait ressortir l'importance des expérimentations pour s'approprier le potentiel de ces données complexes.

Les cartes bancaires sont pour l'instant utilisées de manière agrégée par les pays qui s'en servent dans le cadre de la balance des paiements. Il n'est pas possible d'accéder à des données détaillées à ce jour. Le comité sur les statistiques monétaires et financières et la balance des paiements a recommandé de dresser un état des lieux pour le second semestre 2016. Les discussions ont montré que les instituts statistiques n'ont pas pu travailler sur cette source compte tenu d'importantes difficultés d'accès. Le groupe de travail a donc fait le choix de ne pas retenir ces données.

Parmi les autres sources analysées figurent les données des portails Internet d'offre d'emploi pour améliorer les statistiques d'offre d'emploi. Ces données nous offriraient en effet des informations plus fraîches, avec un détail géographique plus important et des informations complémentaires, par exemple sur les compétences. Ce travail est piloté par le Royaume-Uni. Les premiers travaux montrent déjà une certaine complexité. Plusieurs sources sont possibles : outre les sites d'offres d'emploi, il existe des portails qui agrègent les offres, ce qui crée des doublons avec les sites d'offres d'emploi. On peut chercher un acteur public qui, de par sa fonction, rassemble les offres et est susceptible d'éliminer les doublons, comme Pôle emploi en France. Le groupe s'est tourné vers l'agence européenne chargée de la formation professionnelle qui a mené des travaux d'analyse exploratoires mais à partir de données recueillies par ses soins sur le web. Pour mémoire, une démarche alternative possible mais d'un coût important consiste à analyser les offres d'emploi proposées sur les sites des entreprises qui ne sont pas présentes sur les sites spécialisés.

Pour obtenir des données d'expérimentation, l'information est obtenue par « *webscraping* », c'est-à-dire par récupération automatique grâce à des robots informatiques de l'information contenue sur les pages web des sites. Cette démarche soulève des interrogations légales. Les bonnes pratiques recommandent de contacter le portail pour l'informer de cette copie de données. La solution idéale reviendrait à conclure des accords avec les portails pour récupérer ces informations. Néanmoins, la très grande diversité de ces portails complique la tâche. Ainsi, l'Allemagne compte 1 600 portails. L'équipe s'est d'abord attachée à recenser les portails. Il n'est pas facile de connaître l'importance d'une plate-forme pour en prioriser l'analyse. Le nombre d'offre revendiqué par la plate-forme peut être différent de la comptabilisation selon le concept statistique visé. En Allemagne, par exemple, une plate-forme avance qu'elle publie 2,5 millions d'emplois alors que l'enquête statistique réalisée sur le sujet en comptabilise seulement un million. L'équipe s'est ensuite intéressée à la nature de l'information que ces portails contiennent et ce travail a lui aussi soulevé un certain nombre de questions. La notion d'emploi vacant est très clairement définie par les textes européens, mais elle n'est pas forcément respectée dans les annonces. Une annonce peut ainsi concerner plusieurs emplois, plusieurs lieux, ou un emploi qui n'est pas vacant. L'information d'un site peut être reformatée par un site agrégateur, ce qui complique le travail d'appariement pour traiter les doublons. Les informations ne suivent pas des classifications de professions normalisées. Enfin dans le temps les plates-formes peuvent évoluer. La France est associée à cette démarche.

Les pays les plus concernés par le trafic maritime expérimentent les données de positionnement des navires avec pour objectif d'améliorer les statistiques de trafic et d'estimer les émissions de CO₂. Ces pays éprouvent néanmoins des difficultés pour accéder aux données. Ces données sont disponibles au niveau européen auprès de l'EMSA. Pour expérimenter l'utilisation de données commercialisées par une entreprise privée pour avancer dans la démarche a été retenue, en attendant d'accéder à la source européenne.

Un travail sur les compteurs intelligents est dirigé par l'Estonie, un pays très avancé dans le déploiement de ces compteurs. Une enquête a été menée pour identifier le niveau d'avancement de chaque pays et il en ressort que dans deux pays du groupe, le Danemark et l'Estonie, il n'existe pas de barrière légale pour l'accès à ces données. De ce fait, ces deux pays utilisent déjà les données issues des compteurs pour expérimenter. Quatre pays travaillent actuellement sur le sujet dans le groupe de travail européen. Même dans les pays où des déploiements sont réalisés, l'accès aux données n'est pas nécessairement autorisé à des fins statistiques compte tenu de leur sensibilité. Les négociations pour accéder à ces données prend du temps. L'Estonie a demandé l'accès aux données en 2013 et vient de commencer les premiers travaux. Il s'agit de données horaires extrêmement précises dont il convient de vérifier la qualité avant de pouvoir les agréger.

Un groupe de travail conduit par l'Italie expérimente la collecte d'informations à partir des sites des entreprises selon la technique de « *webscraping* » afin de renseigner quelques questions de l'enquête TIC. Ce travail est lourd d'un point de vue technique, puisqu'il faut établir la liste des sites et aller y puiser l'information, avec un coût de recherche de l'information relativement élevé. L'Italie a travaillé sur ce sujet auparavant et est relativement optimiste quant à l'utilisation possible de ces données en vraie grandeur.

Différentes sources présentent donc un potentiel pour améliorer les statistiques publiques. Il est intéressant de s'appuyer sur les travaux des pays les plus avancés dans l'évaluation du potentiel d'une source, mais des expérimentations nationales restent nécessaires pour évaluer le potentiel d'une source en raison de spécificités nationales.

En parallèle, des discussions ont lieu à l'échelle internationale comme à l'échelle européenne à propos de l'encadrement juridique de l'accès à ces données, de la protection de ces données et des aspects éthiques.

3. Débat et échanges avec la salle

Isabelle SENAND, Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD)

La démarche de collecte pour l'indice des prix va démarrer en janvier 2017. Quand aurons-nous communication d'une nouvelle version du projet d'arrêté ? Je n'ai pas connaissance d'une actualisation de la version zéro.

Alain GÉLY

Le Sénat a voté le texte dans des termes identiques à l'Assemblée nationale. Pourrions-nous obtenir des détails sur les projets de décret et d'arrêté qui concernent la statistique publique ?

Lionel FONTAGNÉ

S'agit-il d'une initiative française ou d'une transposition d'un texte européen ?

Patrick DUCHATEAU

Qu'advient-il si une ou deux enseignes continuent de refuser de répondre à vos sollicitations sur les données de caisse, surtout si elles représentent des parts de marché non négligeables ? Leur refus ne risque-t-il pas de biaiser l'indice des prix à la consommation ?

Pascal CHEVALIER

Nous attendons la promulgation de la loi qui devrait intervenir en octobre. Nous allons travailler désormais sur les projets de décret et d'arrêté.

Dominique ALLAIN

Le juriste qui suit ce dossier est absent. Différents décrets et arrêtés sont prévus, notamment sur l'article 12 ou l'article 18 bis. Nous avons pris note de vos questions sur le sujet. Je vous propose de vous faire un retour ultérieurement sur l'ensemble de ces textes.

Pascal CHEVALIER

S'agissant du projet d'arrêté concernant les données qui devront être transmises sur les données de caisse, une première version avait été transmise aux enseignes pour engager un travail commun. Une nouvelle version sera envoyée dans les prochaines semaines afin de converger d'ici la fin de l'année et permettre la transmission des données dès 2017.

Lionel FONTAGNÉ

Existe-t-il une obligation de transmission de ces données ?

Pascal CHEVALIER

La loi porte une obligation de transmission et prévoit des amendes de 25 000 euros au premier refus et de 50 000 euros en cas de récidive sur la partie administrative. Concernant l'indice des prix, si une enseigne refusait de nous transmettre ses données et si sa part de marché se révélait importante, nous poursuivrions la collecte dans les points de vente considérés.

Lionel FONTAGNÉ

Quelle est la nature exacte de l'information récupérée dans les données de caisse ?

Alain GÉLY

Il était envisagé que les enquêteurs de l'Insee procèdent à leur relevé traditionnel et collectent les codes-barres pour vérifier la concordance entre les deux. Cette expérience a-t-elle été menée ? Quels sont ses résultats ?

Pascal CHEVALIER

Les produits inclus dans les données de caisse disposent d'un code unique. Certaines enseignes utilisent en outre un code de nomenclature interne. Nous pouvons, en cas de doute, vérifier la concordance avec le référentiel de nomenclature. Sur les aspects qualitatifs, un test a effectivement été mené dans le cadre de l'expérimentation avec des relevés de prix effectués par les enquêteurs sur le terrain et la mise en correspondance avec les éléments recueillis dans les données de caisse. Nous avons constaté des écarts de 7 à 8 % liés à un certain nombre de raisons.

Isabelle LÉONARD, Insee

Ces écarts résultent des divergences entre les prix affichés et les prix pratiqués. D'autres études montraient qu'un taux de l'ordre de 7 % peut être observé dans toutes les études du genre.

Pascal CHEVALIER

Nous continuerons de nous assurer de la qualité des données de caisse en procédant à des vérifications permanentes au moyen de relevés sur le terrain pour un échantillon de produits.

Lionel FONTAGNÉ

Les écarts de prix entre l'affichage et les données de caisse découlent-ils d'erreurs, de systèmes de fidélisation du client, de bonus, etc. ?

Pascal CHEVALIER

Nous n'avons pas approfondi la question au-delà de probables erreurs d'étiquetage ou de promotions.

Isabelle LÉONARD

Nous constatons tous en tant que consommateurs des écarts entre le prix affiché en rayon et le prix pratiqué en caisse, dans un sens ou dans l'autre. Nous avons vérifié que le taux que nous observions dans le cadre de nos expérimentations correspondait à des taux déjà relevés dans d'autres enquêtes. Il s'agit souvent d'erreurs d'étiquetage en caisse ou sur étagère.

Alain GÉLY

Il s'agit d'un indice des prix à la consommation et non d'un indice du coût de la vie. Il pourrait quand même exister une tentation de glisser de l'un vers l'autre plus ou moins volontairement. Analysez-vous bien l'effet qualité plutôt que l'effet utilité ? J'ai eu l'impression que nous pouvions être amenés à raisonner à utilité constante plutôt qu'à qualité constante. Cette problématique est-elle clarifiée ? La question de l'indice des prix reste très sensible et très mal comprise d'une partie du public. Toute ambiguïté sur le sujet pourrait se révéler dévastatrice pour la crédibilité de l'indice.

Il avait été envisagé, pour faire face à la défaillance de certains enquêteurs, d'introduire des données de caisse dès le premier semestre 2016 et nous vous avons appelés à la prudence sur le sujet. Ces données ont-elles été intégrées ? Enfin, je m'étais étonné d'apprendre que ces données, considérées comme des statistiques de production, ne seraient pas transmises aux chercheurs. Or je note dans le rapport de septembre que les chercheurs autorisés pourront y accéder. Entrons-nous dans le droit commun avec un passage au Comité du secret ? Les chercheurs sont-ils toujours interdits d'accès de manière générale à ces données privées trop sensibles pour leurs fournisseurs ?

Pascal CHEVALIER

Le projet comporte deux phases différentes. La première réside dans l'utilisation des données de caisse dans le calcul de l'indice des prix à la consommation. Sur le sujet, nous souhaiterions entrer en production en 2019. Le projet comportait aussi une phase indépendante de celle-là prévoyant la possibilité d'utiliser le fichier des données de caisse pour récupérer un relevé de prix qu'un enquêteur n'a pas pu réaliser sur le terrain pour une raison ou pour une autre. Des tests de mise en œuvre sont en cours dans ce domaine pour une entrée en application dès 2017.

Marie LECLAIR, Insee

L'indice des prix à la consommation ne correspond pas à un indice du coût de la vie. Nous cherchons avec les données de caisse à reproduire la méthodologie actuelle. L'introduction des données de caisse ne change donc pas les concepts. Grâce à un suivi fin des produits, nous sommes mieux à même d'opérer tous les ajustements de qualité nécessaires et rester à qualité constante.

Pascal CHEVALIER

À ce stade, l'accès des chercheurs aux données n'est pas prévu. L'accès reste limité aux équipes chargées de la production de l'indice des prix.

4. Proposition d'avis

Dominique ALLAIN

Je vous propose l'avis suivant :

Des exemples européens d'utilisation de données privées pour élaborer des statistiques publiques et le projet français d'utilisation des données de caisse pour élaborer l'indice des prix à la consommation (IPC) viennent de nous être présentés, après une première information réalisée il y a un an. Ces exemples s'inscrivent dans le cadre des réflexions menées sous l'égide de l'ONU, d'Eurostat et de l'OCDE qui identifient plusieurs sources et données comme étant prometteuses (données de caisse, transactions par cartes bancaires, usages de la téléphonie mobile, réseaux sociaux, sites d'offres d'emploi, etc.), mais ils soulèvent un certain nombre de difficultés qui nécessitent des expérimentations nationales.

Pour les données de caisse, le Conseil note avec satisfaction les opportunités de développer les statistiques sur des segments étroits de marché, d'augmenter la fréquence des comparaisons de prix entre régions et de calculer des prix moyens. En outre, la qualité de l'IPC – si important aux niveaux économique, social et monétaire – bénéficiera d'une précision accrue.

Encadrée au niveau juridique par un article de la loi pour une République numérique, la réutilisation par la statistique publique de données privées ne devra pas porter atteinte à la valeur économique des données. Elle devra respecter le secret des affaires et la vie privée des individus, ainsi que l'ensemble des principes du code européen de bonnes pratiques.

Lionel FONTAGNÉ

Dès lors que nous travaillons sur des données privées, il est bon de souligner que nous restons sensibles aux sujets sensibles que sont la protection de la vie privée et le secret des affaires.

Alain GÉLY

L'avis précise que la qualité de l'IPC bénéficiera d'une précision accrue. Je vous suggère d'indiquer « pourra bénéficier », car ce n'est pas une certitude à ce stade.

La commission Entreprises et stratégies de marché approuve l'avis présenté et amendé en séance.

CONCLUSION

Lionel FONTAGNÉ

Nous avons entendu aujourd'hui des exposés intéressants dans des domaines très différents. Nous le devons au travail du secrétariat qui veille à organiser des séances variées. Je tiens donc à saluer son travail et je vous remercie pour votre participation.

La séance est levée à 17 heures 55.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[Fiche de présentation d'une enquête statistique pour opportunité - Commission Entreprises et stratégies de marché](#)

[La diversité des formes d'emploi - Rapport du groupe de travail du Cnis](#)

[Programme statistique 2017 - Commission Entreprises et stratégies de marché](#)

[Réponses des producteurs aux avis de moyen terme du Cnis - Commission Entreprises et stratégies de marché - Bilan à mi-parcours](#)

[La réutilisation par le système statistique public des informations des entreprises - Rapport Insee-Cnis](#)

[Étude de faisabilité et d'opportunité relative aux données de caisse - Insee](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

[Enquête entreprises des industries de défense - avis d'opportunité - Diaporama](#)

[Rapport sur la diversité des formes d'emploi - Diaporama](#)

[Programme de travail 2017 de la statistique publique et réponse aux avis Cnis du moyen terme - Diaporama](#)

[Étude de faisabilité et d'opportunité des données de caisse - Diaporama](#)

[Exemples européens d'utilisation de données privées - Diaporama](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les entreprises des industries de défense.....28



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les entreprises des industries de défense

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : pluriannuelle (tous les trois ans)

Demandeur : ministère de la Défense, Observatoire économique de la défense (OED)

Au cours de sa réunion du 28 septembre 2016, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les entreprises des industries de défense.

Ce projet d'enquête s'inscrit dans le cadre du nouveau projet de service du service statistique du ministère de la Défense (OED), soumis à l'Insee et à l'Autorité de la statistique publique (ASP). Actuellement, aucune enquête du système statistique public ne collecte une information précise sur le volet militaire de l'activité des entreprises en France. Les statistiques sectorielles existantes ne permettent pas de rendre compte de la réalité des industries de la défense : il n'existe pas de secteur d'activité « défense » dans la NAF. Les statistiques produites par les organismes professionnels, français ou européens, n'apportent pas les exigences en matière de qualité statistique et ne portent que sur les seuls adhérents à ces organismes.

Le ministère de la Défense a mis en place de nombreux dispositifs pour suivre l'activité de ses partenaires industriels. Il existe auprès de chaque direction du ministère un ensemble de répertoires d'entreprises, qui ne sont pas partagés et qui donnent une connaissance partielle des entreprises de la défense. L'OED, en tant que service statistique ministériel, souhaite disposer d'un système d'information unifié qui permettra de couvrir l'ensemble du champ de la défense et de répondre au besoin de fournir des informations d'ordre statistique sur ces entreprises.

La force de cette nouvelle enquête sera de collecter pour la première fois l'intégralité de l'activité de ces entreprises (y compris l'activité militaire, c'est-à-dire sous secret défense). Plus précisément, il sera possible de distinguer les efforts civils, de sécurité et militaires en matière de chiffre d'affaires et de distribuer les activités de défense par segment et domaine (types de marchés militaires, existence de brevets déposés dans l'activité militaire entre autres).

La cible de l'enquête sera les entreprises (unités légales) de la France métropolitaine, quelle soit leur taille, ou leur localisation sur le territoire. Le champ sera celui des industries de défense.

L'enquête mobilisera le répertoire SANDIE (base de données statistiques de l'OED) qui regroupe les entreprises de défense recensées chaque année sur le territoire national. En complément, elle interrogera exhaustivement les entreprises ne figurant pas dans le répertoire SANDIE mais dans les secteurs abritant potentiellement des entreprises de défense (secteurs dans lesquels la part des entreprises du répertoire SANDIE est supérieure à 10 %, soit environ 2 000 unités légales. Au total, 4 200 unités légales seront interrogées.

La collecte aura lieu au deuxième semestre de chaque année (première année : 2017) et tous les trois ans. Elle se fera par l'envoi par voie postale d'un questionnaire auto-administré.

Un comité de pilotage interne au ministère de la Défense sera constitué pour établir le questionnaire et suivre le déroulement du projet. L'OED assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la procédure. Les groupements professionnels y seront associés, ainsi que la direction générale de l'armement (DGA) et la mission PME.

L'enquête donnera lieu à des résultats publiés dans la revue de l'OED *Écodef Statistiques*. Des résultats agrégés par activité de la filière seront mis en ligne sur le site du ministère.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.